



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 130563

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la représentation officielle des retraités dans tous les organismes de réflexion-consultation, de gestion et de décision traitant des problèmes concernant les retraités. En effet, notre pays compte aujourd'hui 15 millions de retraités (soit 23 % de la population française). Les études démographiques prévoient que dans 50 ans, le tiers des Français auront plus de 60 ans. Les retraités sont de plus en plus nombreux dans notre société et leur espérance de vie ne cesse d'augmenter. La Confédération française des retraités (CFR) créée en 2000 et regroupant 5 grandes fédérations de retraités soit plus d'un million et demi d'entre eux, réclame sa reconnaissance en tant qu'association déclarée ce qui lui permettrait d'obtenir une représentation officielle dans les instances où se traitent les questions les concernant. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les suites que le Gouvernement entend donner à cette revendication.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130563

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2233

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)